

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **15<sup>e</sup>** jour du mois de **janvier** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

**Présences :**

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 06 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-01-001

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé Pierre Bellerose  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le point 6.1 « Achat d'une camionnette pour le service de voirie » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** le point 6.2 « Achat d'une remorque fermée pour le service de voirie » soit ajouté à l'ordre du jour.

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, de 19 h, portant sur le budget
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, de 20 h 30, portant sur le règlement de taxation

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Décembre 2023
- 3.2. Journal de facturation – Décembre 2023
- 3.3. Dépenses incompressibles 2024
- 3.4. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2024
- 3.5. Embauche de Mme Martine Garneau à titre de greffière-trésorière adjointe
- 3.6. Université de Sherbrooke – Partenariat financier 2024

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Adoption du Règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2024
- 4.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Renouvellement de l'entente de service avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour le Règlement concernant les chiens
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. Achat d'une camionnette pour le service de voirie
  - 6.2. Achat d'une remorque fermée pour le service de voirie
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1. Fonds vert – Réception de la subvention annuelle 2023
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1. Liste des permis émis du mois de décembre 2023
  - 8.2. COMBEQ – Adhésion 2024
  - 8.3. PRACIM – Dépôt d'un projet pour la réparation de la rampe d'accès du bureau municipal
  - 8.4. Avenant au mandat de la refonte des règlements d'urbanisme – Consultants GTE
9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1. Entente de développement culturel – Lancement de l'appel à projets 2024
  - 9.2. Festivités printanières – Demande d'appui financier
  - 9.3. Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon – Dépôt au Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
  - 11.1. Copie de la correspondance
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2024-01-002

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2024-01-003

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 de 19 h, portant sur le budget**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, à 19 h, portant sur le budget et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 de 19 h, portant sur le budget, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2024-01-004

**1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, de 20 h 30, portant sur le règlement de taxation**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, à 20 h 30, portant sur le règlement de taxation et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, de 20 h 30, portant sur le règlement de taxation, soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

M. Merrien félicite les membres du conseil municipal pour leur dévouement envers la communauté.

**3 Administration générale et financement**

2024-01-005

**3.1 Adoption des comptes à payer – Décembre 2023**

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 25 novembre 2023 au 12 janvier 2024 au montant de deux cent dix-neuf mille six cent cinquante-neuf dollars et soixante-treize cents (219 659,73 \$).

**ADOPTÉE**

**3.2 Journal de facturation – Décembre 2023**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de décembre 2023.

2023-01-006

**3.3 Dépenses incompressibles pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a remis, à chacun des membres du conseil, une copie des dépenses incompressibles du budget 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des dépenses incompressibles est d'un million soixante-seize mille huit cent quarante-deux dollars (1 076 842 \$) sur un budget d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante-un dollars vingt (1 482 151 \$);

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil adopte la liste des dépenses incompressibles 2024 déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

2024-01-007

**3.4 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent que la directrice générale soit membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale bénéficie d'une assistance technique grâce à cette adhésion;

***Il est proposé par Martine Lanctôt  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la directrice générale adhère à l'ADMQ pour l'année 2024 au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495 \$), taxes en sus.

**QUE** la directrice générale adhère également à l'option assurance de l'ADMQ pour un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars (485 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2024-01-008

**3.5 Embauche de Mme Martine Garneau au poste de greffière-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne occupant le poste de greffière-trésorière adjoint(e) a donné sa démission et que la Municipalité a procédé à l'affichage du poste;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est rencontré et a passé des entrevues avec les candidatures reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a recommandé l'embauche de Mme Martine Garneau au poste de greffière-trésorière adjointe;

***Il est proposé par Martine Lanctôt  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** Mme Martine Garneau soit embauchée à titre de greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**QUE** la date d'entrée en poste soit le 18 janvier 2024.

**QUE** les conditions de travail soient celles convenues entre la direction générale et Mme Garneau selon la politique de conditions de travail des employés.es municipaux en vigueur.

**QUE** le conseil autorise Mme Martine Garneau à être signataire de tous effets bancaires à partir de la date d'entrée en fonction.

**ADOPTÉE**

2024-01-009

**3.6 Université de Sherbrooke – Partenariat financier 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille est partenaire au Programme d'intervention dans les communautés depuis 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis à la Municipalité d'avoir plusieurs équipes d'étudiants à la session d'été et celle d'automne pour effectuer des mandats ciblés par le conseil municipal et qui sont en lien direct avec la planification stratégique;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** la Municipalité verse la cotisation obligatoire de cent dollars (100 \$) pour l'année 2024.

**QUE** la Municipalité verse une contribution volontaire pour l'appui au programme de mille dollars (1 000 \$) pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**

2024-01-010

**4.1 Adoption du Règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxation, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté son budget pour l'année 2024 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble visé aux paragraphes 5, 8 et 10 de l'article 204 de cette même loi;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du règlement a été dûment donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé par la directrice générale lors de cette même séance;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et des tarifs pour l'année 2024 tel que déposé aux membres du conseil municipal.

#### **ADOPTÉE**

#### **4.2 Avis de motion et dépôt du Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Pierre Bellerose qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024 sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2024-02 interdisant l'épandage de déjections animales durant certaines journées de l'été 2024.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

### **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-01-011

#### **5.1 Renouvellement de l'entente de service avec l'Escouade Canine MRC 2017 pour le Règlement concernant les chiens**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'occupe de la gestion des chiens sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation prévoit des dispositions, notamment avec les chiens dangereux, dont la Municipalité n'est pas en mesure de répondre advenant un incident;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a demandé des offres de services afin d'être accompagnée en cas de gestion d'incident de morsure de chiens;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de services de l'Escouade canine MRC 2017 pour la gestion du règlement provincial sur les chiens dangereux en 2024.

**QUE** cette offre de service soit au coût de deux dollars (2\$) par habitant.

**QUE** la direction générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite entente.

***ADOPTÉE***

**6      TRANSPORT ET VOIRIE**

**2024-01-012**

**6.1    Achat d'une camionnette pour le service de voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** la camionnette pour le service de voirie doit être remplacée;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites auprès de plusieurs concessionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des prix reçus pour les camionnettes, il est recommandé d'acquérir une camionnette GMC Sierra 1500 usagée de 2020, chez Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC de Sherbrooke, au coût de trente-six mille six cent quatre-vingt-treize dollars (36 693 \$), taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de la camionnette est prévu au budget 2024;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'achat de la camionnette GMC Sierra 1500 usagée de 2020, chez Thibault Chevrolet Cadillac Buick GMC de Sherbrooke, au coût de trente-six mille six cent quatre-vingt-treize dollars (36 693 \$), taxes en sus.

**QUE** trente mille dollars (30 000 \$) de cette dépense soit pris dans les surplus accumulés non affectés tel que proposé au budget 2024.

***ADOPTÉE***

**2024-01-013**

**6.2    Achat d'une remorque fermée pour le service de voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement de la camionnette a apporté des changements quant à l'utilisation du camion puisque la nouvelle camionnette n'a pas de boîte fermée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour rendre le travail optimal, l'achat d'une remorque fermée est recommandé afin de pouvoir transporter les outils, les panneaux et équipements du service de voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites auprès de plusieurs fournisseurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation est d'acheter une remorque fermée Gator de 5 pieds par 12 pieds chez Remorque Gator, à Sherbrooke, au coût de cinq mille six cent cinquante-huit dollars et quarante-cinq cents (5 658,45 \$), taxes en sus;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'achat d'une remorque fermée Gator 5 pieds par 12 pieds, chez Remorque Gator, à Sherbrooke, au coût de cinq mille six cent cinquante-huit dollars et quarante-cinq cents (5 658,45 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## **7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Fonds vert – Réception de la subvention annuelle 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne aux membres du conseil que la Municipalité a reçu la subvention du Fonds vert pour l'élimination des matières résiduelles 2023 au montant de onze mille quatre-vingt-dix-sept dollars et treize cents (11 097,13\$).

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de décembre 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne aux membres du conseil municipal qu'aucun permis n'a été délivré en décembre 2023.

2024-01-014

### **8.2 COMBEQ – Adhésion 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEQ est l'organisme qui regroupe les officiers municipaux comme les inspecteurs et cadres œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEQ offre des formations à des prix compétitifs lorsque nous sommes membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEQ offre beaucoup d'information dans le domaine du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite offrir ces outils à l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal accepte l'adhésion 2024 à la COMBEQ au montant de trois cent quatre-vingts dollars (380 \$), taxes en sus.

**QUE** cette adhésion soit au nom de M. Jean-François Rivest, inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2024-01-015

**8.3 PRACIM – Dépôt d’un projet pour la réparation de la rampe d’accès du bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la rampe d’accès du bureau municipal doit être remplacée afin d’être sécuritaire pour les usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est admissible dans le Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) et que celui-ci permet d’aller chercher soixante-quinze pourcent (75 %) de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de soumissions ont été faites pour le remplacement de la rampe d’accès et que les coûts estimés sont de plus de vingt-sept mille dollars (27 000 \$), taxes en sus;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à déposer une demande au Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) pour le projet de remplacement de la rampe d’accès du bureau municipal.

**QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu’elle s’engage à respecter toutes les conditions qui s’appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné.

**QUE** la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**ADOPTÉE**

2024-01-016

**8.4 Avenant au mandat de la refonte des règlements d’urbanisme – Consultants GTE**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs modifications législatives ont eu lieu dans les dernières années concernant l’aménagement du territoire et l’urbanisme des municipalités, notamment avec les projets de loi 16, 67, 69 et 103;

**CONSIDÉRANT QUE** Consultants GTE, firme qui accompagne la Municipalité dans la refonte des règlements, doit prévoir la révision et la conception de certains règlements en fonction des modifications législatives;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications législatives n’étaient pas en vigueur au moment où le mandat de la refonte des règlements a été octroyé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout du travail à la suite des modifications législatives apporte un avenant de vingt-quatre mille neuf cent trente dollars (24 930 \$), taxes en sus;

*Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil municipal accepte l'avenant de Consultants GTE au coût de vingt-quatre mille neuf cent trente dollars (24 930 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans les surplus non affectés tel que prévu au budget 2024.

**ADOPTÉE**

## **9      LOISIRS ET CULTURE**

2024-01-017

### **9.1    Entente de développement culturel – Lancement de l'appel à projets 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes sont dédiées pour un appel à projets dans l'entente de développement culturel 2024 de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enveloppe disponible pour l'appel à projets 2024 est de quinze mille dollars (15 000 \$);

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**QUE** le conseil autorise le lancement de l'appel à projets de l'Entente de développement culturel du 16 janvier au 4 février 2024.

**QUE** l'enveloppe disponible de l'appel à projets 2024 soit de quinze mille dollars (15 000 \$).

**ADOPTÉE**

2024-01-018

### **9.2    Festivités printanières – Demande d'appui financier**

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition des Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! a connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition des Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! a reçu une motion de félicitations et remerciements du conseil de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Danville en Transition désire renouveler son implication pour une édition 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! , présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux orientations suivantes : 1.4.1 – Être proactif dans la transition écologique, tenir compte de l'urgence climatique et viser davantage d'autonomie énergétique et alimentaire et 3.2.1 - Favoriser les liens entre le village et la campagne, les interrelations entre le culturel et l'agricole, et les relations entre les générations de la Planification stratégique 2020-2030 de la Municipalité du canton de Saint-Camille, en plus des objectifs poursuivis avec le Plan de développement d'une communauté nourricière à Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées;

***Il est proposé par Joël Nadeau***

***Appuyé par Christiane Bonneau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie le projet Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière ! édition 2024, présenté par l'organisme Danville en Transition pour toutes demandes de contribution financière à d'autres partenaires.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de trois cents dollars (300,00 \$) afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés et les frais d'impression et envoi de publipostage de la publicité.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille facturera à l'organisme Danville en Transition toutes les factures en lien avec le projet qu'elle recevra sans intérêts.

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille fournira gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire.

**ADOPTÉE**

2024-01-019

**9.3 Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon – Dépôt au Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine**

**CONSIDÉRANT** le rôle central de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon dans la création de la municipalité du Canton de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2024 coïncidera avec le 125<sup>e</sup> anniversaire de son décès;

**CONSIDÉRANT QUE** son héritage mérite d'être connu et communiqué;

**CONSIDÉRANT** l'obtention d'un soutien financier de quarante mille six cent cinquante dollars (40 650 \$) du ministère de la Culture et des Communications du

Québec pour la commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du décès du personnage historique;

**CONSIDÉRANT** l'adhésion de la communauté au projet, témoignée dans le cadre de sondages et de consultations publiques, par la création d'un comité de commémoration actif depuis juin 2023 et par l'engagement d'organisations locales comme le centre culturel et communautaire Le P'tit Bonheur, l'école primaire Christ-Roi et le club FADOQ de Saint-Camille;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité dépose une demande d'aide financière au programme Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet « Commémoration du 125<sup>e</sup> anniversaire du décès de Joseph-Zoël Cyr-Miquelon ».

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités du Fonds qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars (19 885 \$).

**QUE** la Municipalité s'engage à payer jusqu'à vingt-sept pourcent (27 %) du projet soit quarante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq dollars (44 185 \$) pour compléter le montage financier au-delà du seuil de cinquante pourcent (50 %) de financement accordé par le programme Fonds des legs, si les contributions anticipées de la part de partenaires du milieu n'étaient pas obtenues.

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à signer tous les documents nécessaires pour établir cette entente avec Patrimoine canadien dans le cadre de cette demande.

**ADOPTÉE**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. Merrien discute de son mandat avec le Comité consultatif d'urbanisme et offre son accompagnement ponctuel si la Municipalité le souhaite.

## **11 CORRESPONDANCE**

### **11.1 Copie de la correspondance**

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

## **12 VARIA**

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Et appuyer Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 23.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
**Maire**

---

**Julie Vaillancourt**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé  
Maire

